



Les Coteaux

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 284-2023-01

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 20 février 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 284-2023-01 intitulés :
 - **Règlement numéro 284-2023-01 – Règlement abrogeant et remplaçant le règlement de gestion contractuelle numéro 284**
2. Toute personne peut prendre connaissance du règlement à la bibliothèque municipale au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales d'ouverture des bureaux municipaux. Il est également accessible sur le site Internet de la Municipalité au www.les-coteaux.qc.ca.
3. Le règlement a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion	Le 16 janvier 2023
Adoption du projet de règlement	Le 16 janvier 2023
Adoption du règlement	Le 20 février 2023
Avis public et entrée en vigueur	Le 21 février 2023
4. Le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ aux Coteaux, ce 21^e jour du mois de février deux mille vingt-trois.

Pamela Nantel
Directrice générale et greffière-trésorière